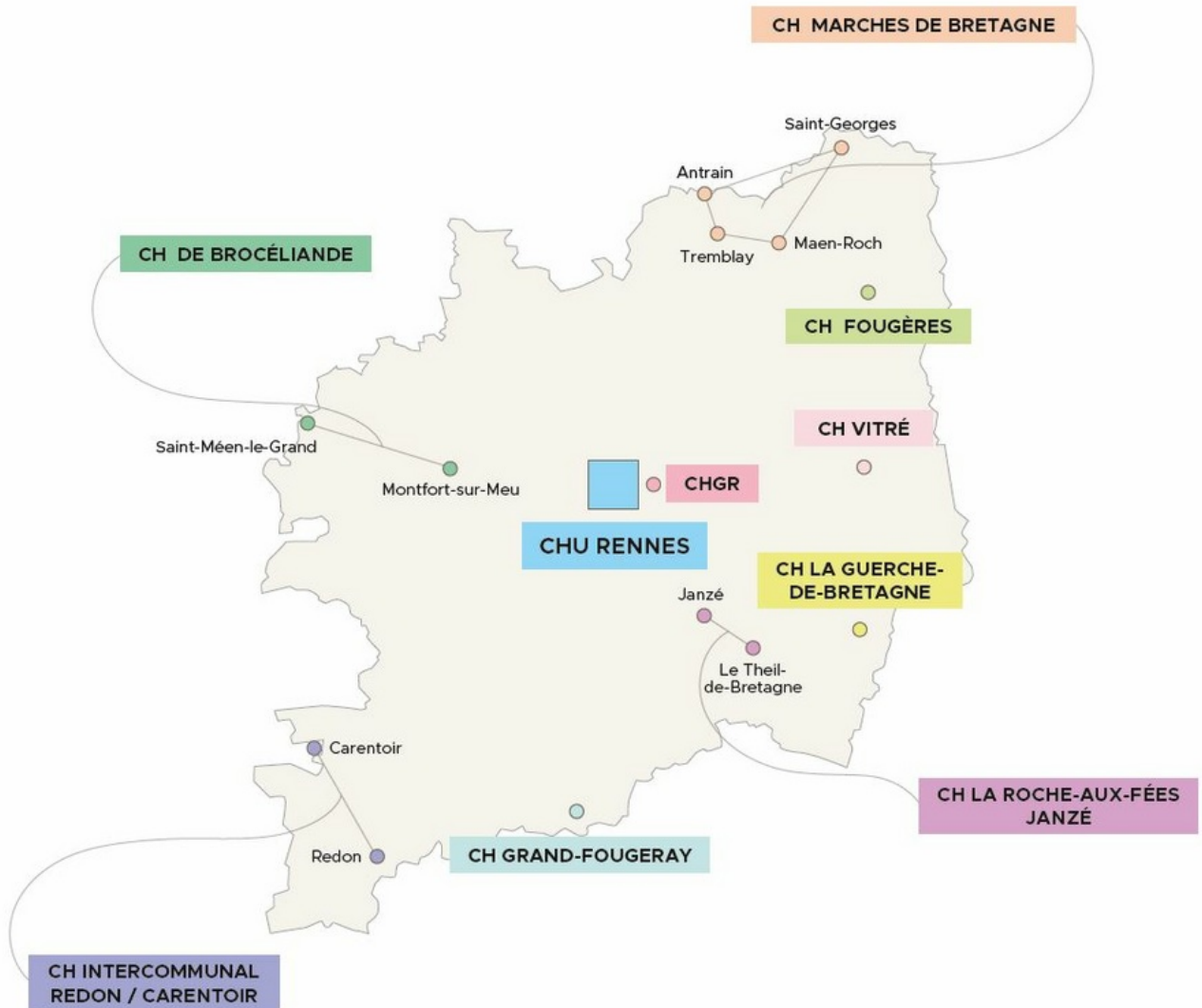


ÉTABLISSEMENT SUPPORT DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE (GHT) HAUTE BRETAGNE

Les établissements de santé du territoire qui coopèrent depuis plusieurs années se sont organisés en groupements hospitaliers de territoire dans le cadre de loi de modernisation du système de santé. Le CHU de Rennes est le « socle de base » du Groupement Hospitalier de Territoire Haute Bretagne. A la clé, un projet médico-soignant partagé entre 10 établissements du territoire de santé n°5 pour garantir une prise en charge graduée, associant réponse aux besoins de santé de proximité et accès à une filière de recours pour les activités spécialisées.



La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, a créé les groupements hospitaliers de territoire (GHT). A travers la coopération renforcée des établissements hospitaliers autour d'un projet médico-soignant partagé (PMSP), leur objectif est le déploiement d'une stratégie de groupe pour offrir à tous les patients un meilleur accès aux soins. A l'échelle du territoire, les centres hospitaliers publics élaborent une offre de soins graduée avec, en ligne de mire, une meilleure réponse aux besoins de santé de proximité et la mise en place d'un parcours de soins coordonné avec accès à une filière de recours pour les activités spécialisées.

Ces étroites coopérations visent à développer une offre de soins publique de proximité et de recours en facilitant l'accès direct pour tout patient à des soins spécialisés.

GHT HAUTE BRETAGNE : L'ALLIANCE DE 10 ÉTABLISSEMENTS AU SEIN DU TERRITOIRE DE SANTÉ N°5

Délimité par les villes d'Antrain et de Saint-Brice au nord, de Redon et du Grand-Fougeray au sud, de Saint-Méen-Le Grand et de Carentoir à l'ouest et de Vitré et Fougères à l'est, le GHT Haute Bretagne est constitué de 10 établissements hospitaliers. Ce maillage territorial correspond au territoire de santé n°5 et une population de plus de 950 000 habitants.

Fiche d'identité GHT Haute Bretagne

Création : 1^{er} juillet 2016

10 membres :

CHU de Rennes

CHGR

CH Intercommunale Redon/Carentoir

CH Fougères

CH Vitré

CH La Roche aux Féés/Janzé

CH Marches de Bretagne

CH Grand Fougeray

CH La Guerche de Bretagne

CH de Brocéliande

UNE EXPERTISE DÉCENTRALISÉE AUX BÉNÉFICES DES PATIENTS : 11 FILIÈRES ET 22 PROJETS SOUTENUS PAR L'ARS BRETAGNE

Constitué en juillet 2016, le GHT Haute Bretagne s'intègre dans la continuité des coopérations déjà engagées entre ses établissements membres. Dès l'été 2017, un PMSP sur 12 filières prioritaires (9 filières et 3 volets médicotecniques) a été formalisé et en février 2018, un Contrat Hospitalier de Territoire (CHT) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne. Partage de compétences, « décentralisation » des spécialités, renforcement de l'offre et de l'expertise de proximité, limitation des déplacements des patients... sont au cœur des projets du GHT. A travers ce contrat, 22 projets répartis sur 11 filières se verront ainsi soutenus sur une période de totale de 5 ans.

Quel que soit votre lieu d'habitation, vous bénéficiez des meilleures compétences pour la détermination du bon diagnostic et l'accès à la meilleure thérapeutique .

CONTACT

Adresse :

Direction des coopérations et des relations internationales
CHU de Rennes 2, rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes Cedex 09

Courriel :

Annesophie.LESTIENNE@chu-rennes.fr

Tél. :

02 99 28 43 83

